

## L'assainissement à la base du projet de territoire

Parce qu'il constitue une condition indispensable à la fois pour le développement urbain et pour la protection de l'environnement, l'assainissement est un enjeu prioritaire de la communauté d'agglomération, qui y consacre d'importants investissements chaque année.

Alors que le budget 2016 a été voté en conseil communautaire le 29 mars, zoom sur l'assainissement et l'eau potable avec Laurent Delpech, vice-président en charge de ce domaine, en pages 2 à 4.



## Des déconstructions intelligentes au Parc Saint-Jean



*Démolir avec grâce (Printemps de Paroles 2013 au Parc Saint-Jean)*



*Engin équipé d'une pince pour «grignoter» des bâtiments dans le site classé de Rentilly en 2006*

De mai à octobre auront lieu les premières démolitions au Parc Saint-Jean. Plusieurs bâtiments feront l'objet d'une technique de déconstruction sélective qui consiste à libérer d'abord l'intérieur (plomberie, sanitaire, câblages, faux-plafonds, portes...) pour ensuite démolir la superstructure par «grignotage». Couplé à des méthodologies strictes (notamment arrosage et brumisation contre la poussière, appareils équipés de silencieux, nettoyage du chantier et des pneus des véhicules) ce procédé permet de limiter les nuisances.

### Trier et réutiliser

Cette technique permet aussi une valorisation des matériaux dans des centres spécialisés et un réemploi de certains sur place (béton concassé pour les allées du parc et le drainage des eaux pluviales notamment).

Les entreprises sélectionnées ont déjà «déconstruit» l'hôpital Boucicaut à Paris et l'hôpital Ambroise Paré à Marseille.

[Consulter le descriptif complet des travaux](#)



## ENTRETIEN

### Laurent Delpech

Maire de Dampmart

Vice-président de Marne et Gondoire en charge de l'eau et de l'assainissement

### Que fait Marne et Gondoire en matière d'assainissement ?

La communauté d'agglomération est responsable de la collecte des eaux usées, c'est-à-dire de l'ensemble des canalisations qui relient, sur le domaine public, les installations privées au réseau de transport. Ce réseau de transport, constitué de canalisations à plus fort débit, achemine ensuite les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration de Saint-Thibault et Jablines. Le transport et l'épuration sont de la compétence du SIAM (Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée). Marne et Gondoire a donc en charge le premier maillon de la chaîne et certainement le plus complexe. Il s'agit à la fois d'entretenir, de mettre à niveau et d'étendre les réseaux d'assainissement, ce qui implique des travaux en permanence. Il y a en continu un ou plusieurs chantiers sur le territoire de Marne et Gondoire.

La plupart de ces actions implique une mise en conformité des installations des riverains (situées en domaine privé donc). Nous avons pour cela missionné un prestataire qui les guide aussi bien techniquement que pour obtenir une subvention de l'Agence de l'eau.

Je tiens à souligner que je peux m'appuyer sur une équipe d'agents vraiment très performants qui font un travail remarquable.



*Les centres anciens présentent des réseaux d'assainissement à remettre aux normes. Un important chantier a débuté fin mars à Chalifert pour la mise en séparatif des réseaux dans la rue Charles Vaillant.*

### 10 ans d'assainissement

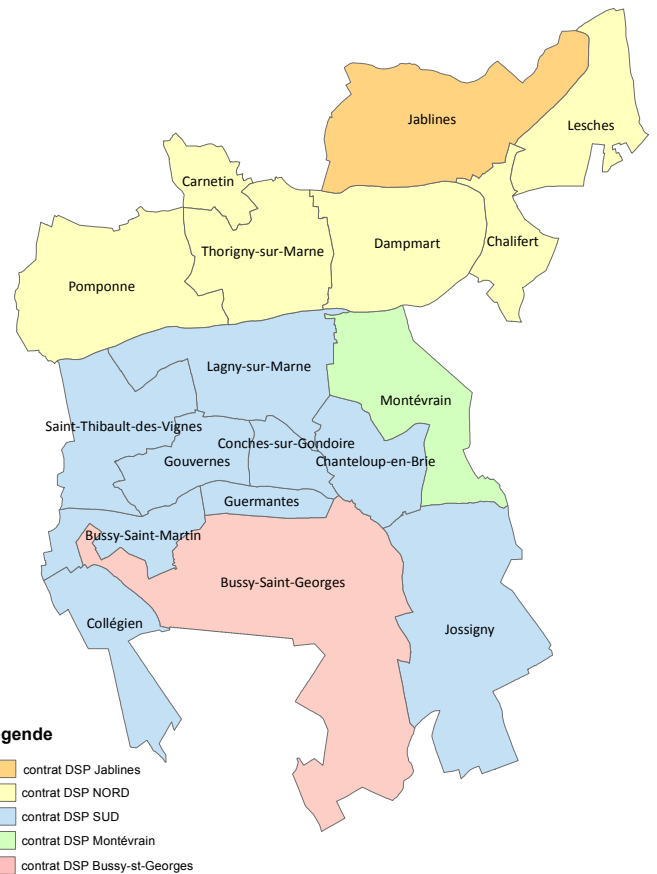
Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de muer Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de 30 millions d'euros ont depuis été investis dans ce domaine.



## Comment sont menées ces opérations ?

Il faut distinguer ce qui relève du fonctionnement et ce qui relève de l'investissement. L'exploitation et l'entretien du réseau sont assurés par délégations de service public. Il y en a aujourd'hui cinq, issues des intégrations progressives des communes dans Marne et Gondoire. Les négociations de plusieurs avenants ont permis de faire échoir ces cinq contrats au 31 décembre 2016, ce qui nous permettra de n'en avoir plus qu'un pour tout Marne et Gondoire dès l'année prochaine. D'une durée de 9 ans, cette DSP sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces principes ont été validés par le conseil communautaire du 8 février 2016.

Les travaux de réhabilitation et de création de réseaux sont inscrits dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Le premier a été lancé en 2009, le second (d'un montant de 5 millions d'euros par an) en 2014. Avant chacun d'eux, je suis allé dans chaque commune discuter avec les élus des opérations à mener et de leur ordre de priorité. On calque notamment le programme en fonction de leurs projets de voirie afin de grouper les interventions sur la chaussée. Le PPI, qui a été voté en conseil communautaire le 15 décembre 2014, liste ainsi tous les travaux à effectuer et le calendrier de mise en œuvre. Ensuite, nous lançons au fur et à mesure les consultations d'entreprises pour effectuer les travaux. Avant chaque chantier, je rencontre la commune concernée pour aborder le choix de l'entreprise, les réunions publiques que le maire voudrait éventuellement mener, l'information à diffuser aux habitants ou les modifications de circulation.



*En 2017, une seule délégation de service public couvrira tout le territoire contre cinq actuellement.*

## Quelle est la situation du territoire aujourd'hui ?

Au bout «d'un PPI et demi», nous avons considérablement amélioré les réseaux dans les centres anciens qui étaient à la fois obsolètes et insuffisamment dimensionnés pour le développement de la population. C'est le cas à Lagny, Thorigny, Dampmart, Chalifert (où de nombreuses habitations n'étaient pas raccordées) ou encore à Jossigny qui ne disposait pratiquement d'aucun réseau. Mais ce n'est pas fini. Nous intervenons par exemple en ce moment dans la rue principale de Chalifert et cet été à Jossigny. Les zones urbaines récentes ont un réseau nouvelle génération, mis en séparatif, sur lequel nous n'avons donc pas à intervenir. C'est le cas par exemple du nouveau Bussy-Saint-Georges, de certains secteurs de Chanteloup et Montévrain, de Saint-Thibault et même de Guermantes alors que son réseau a été déployé dans les années 1970.



### **Une grande partie des travaux consiste en la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales. Pourquoi ?**

La collecte des eaux usées et des eaux de pluies dans un réseau unitaire doit progressivement disparaître en vertu de dispositions européennes et nationales. Par temps sec, tous les effluents sont dirigés vers un réseau d'eaux usées situé en aval. Par temps de pluie, la charge d'effluents supplémentaires (eaux usées et eaux pluviales) est dirigée vers un réseau d'eaux pluviales donc in fine vers le milieu naturel, ce qui a un fort impact sur la qualité des eaux et la vie aquatique, surtout si ce réseau déborde. En outre, la séparation des eaux permet une épuration plus adaptée. La compétence eau peut aussi permettre de confier à Marne et Gondoire les réseaux et ouvrages de défense incendie. Ce serait rationnel à mon sens.

### **En 2014 la communauté d'agglomération s'est vue confier par les communes la compétence eau potable. Pourquoi ?**

Outre que cela accroît fortement notre coefficient d'intégration fiscale (critère qui va conditionner de plus en plus les dotations de l'État) cela nous permet, avec nos autres actions pour l'environnement, de maîtriser le cycle de l'eau. Nous avons donné aux deux DSP eau potable la même date d'échéance que celle de l'assainissement, qui est 2026. En 2025, le conseil communautaire aura alors toute latitude pour choisir le mode de gestion de l'eau sur le territoire, par une délégation de service public globale, ce qui me paraît le plus adapté, ou directement par ses services. À noter que l'adduction en eau de trois communes dont nous avons directement la charge (Montévrain, Chanteloup et Chalifert) passe par les réseaux de Val d'Europe, ce qui nous permet de nouer des contacts fructueux avec eux.

### **Dès votre installation comme conseiller communautaire en 2008, vous vous êtes investi dans le domaine de l'assainissement, pourquoi ?**

Je crois fermement à l'intercommunalité et mettre en commun les réseaux en est la base pour deux raisons liées. D'abord, ce sont des dépenses colossales. L'assainissement est de loin le premier budget travaux de Marne et Gondoire, même s'il est moins visible que d'autres. Ensuite, cela permet de délivrer le même service au même coût quel que soit le lieu géographique.



### **À l'eau !**

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. Marne et Gondoire est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire.

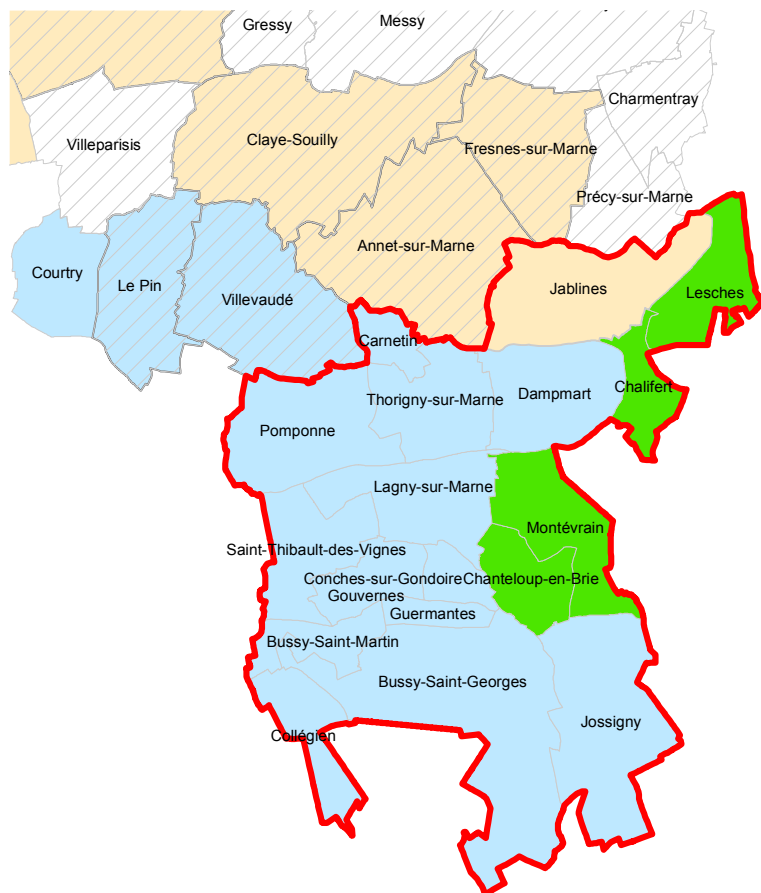
La communauté d'agglomération s'est alors substituée aux communes membres au sein du SMAEP (syndicat mixte d'alimentation en eau potable) de Lagny-sur-Marne et au sein du SIAEP de Tremblay-en-France / Claye-Souilly.

Marne et Gondoire exerce pleinement sa compétence dans les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Montévrain (après la dissolution du SIAEP CCM) et Lesches.

Qu'il s'agisse de syndicats ou de Marne et Gondoire directement, l'exploitation et le service de l'eau potable sont dans tous les cas confiés à des entreprises délégataires.

# PRÉCISÉMENT

## Eau potable : qui fait quoi ?



**CAMG** (délégation de service public à la SAUR)

Achat de l'eau à la Société des eaux de la Brie qui alimente également le Val d'Europe par l'aqueduc de la Dhuis et l'usine d'Annet-sur-Marne

Pour Lesches, abandon du forage de la commune devenu obsolète et raccordement à une nouvelle source (étude courant 2016)

**SMAEP Lagny** (délégation de service public à Veolia eau)

Usine de potabilisation d'Annet-sur-Marne, à partir d'eau pompée dans la Marne

**SIAEP Tremblay - Claye** (délégation de service public à Veolia eau)

Usine d'Annet-sur-Marne

## VU SUR LE TERRITOIRE

### Petits commerces et santé sur la ZAE des Gassets

À Chanteloup-en-Brie, la deuxième phase du programme Espace Isturiale est en cours de commercialisation. Un salon de coiffure et un fleuriste sont déjà installés. Une boucherie et un restaurant vont suivre, des bureaux sont également mis à la location. Ouverte à l'été 2015, la première partie comprenait notamment une superette et un pôle médical.

Ergothérapeute, Sabrina Zanussi apprécie particulièrement cette nouvelle implantation. « Nous avons déménagé notre cabinet ici car avec mes confrères nous avons besoin d'un espace plus grand. Les locaux sont plus adaptés avec un grand parking et un accès PMR. Nous échangeons beaucoup avec les autres professionnels du pôle, notamment les kinésithérapeutes, car il est important pour nous de travailler en pluridisciplinarité. »

La ZAE des Gassets se dote ainsi sur sa bordure d'un programme répondant aux besoins de la partie récente de la ville.



La première phase (été 2015) comprend notamment une superette et un pôle médical.



Commerces de proximité et bureaux pour la seconde phase